

25 - Comité des Fêtes de la Ville de Besançon - Renouvellement de la convention cadre

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 19 janvier 2012, le Conseil Municipal a reconduit dans les mêmes termes, pour les 6 premiers mois de l'année 2012, la convention cadre passée en 2009 et renouvelée 2 fois, entre la Ville et le Comité des Fêtes pour l'organisation du Carnaval et d'autres manifestations.

Une nouvelle convention cadre, qui prendra effet au 1er juillet 2012, a été établie, elle redéfinit les conditions de réalisation des différentes manifestations et le volume des aides accordées par la Ville.

La Ville apporte son soutien au Comité des Fêtes pour le Carnaval, un programme d'animations d'été, des animations musicales du week-end et d'éventuelles manifestations ponctuelles. Pour ces différentes manifestations, la Ville peut mettre à disposition du Comité des Fêtes du personnel, des locaux et du matériel. Un ou des avenants précise(nt) annuellement l'aide financière accordée au Comité des Fêtes pour la réalisation de ces manifestations.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette nouvelle convention cadre avec le Comité des Fêtes pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2012,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité des Fêtes.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme POISSENOT, Mme S. JEANNIN et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.